# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2009

\_\_\_\_\_

#### LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946) (Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° II - 112

présenté par M. Liebgott, M. Gille, Mme Iborra, M. Eckert, Mme Girardin, M. Gorce, M. Lebreton, M. Manscour et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

#### **ARTICLE 35**

#### État B

## Mission "Travail et emploi"

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(en euros
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	30 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	30 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail  Dont titre 2	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail  Dont titre 2	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

ART. 35 N° II - 112

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 30 M€ les crédits de l'Action n°2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et de la reconnaissance des compétences » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 30 M € les crédits des subventions d'investissement de l'AFPA réduits à 10 M € pour 2010, afin d'accompagner le transfert du patrimoine en pleine propriété à l'AFPA, compte tenu de la vétusté de ce patrimoine.

Par conséquent, 30 M € de crédits sont supprimés concernant la dotation allouée au contrat d'autonomie inscrite dans l'Action n° 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », ce dispositif ne fonctionne pas, il convient de ne pas envisager de nouvelles entrées en 2010.